

MODULE TST BT EMERGENCE (EME)

378-26

Ce module s'inscrit dans le cursus global de formation des opérateurs TST BT validé par le comité des Travaux Sous Tension. Il décrit la formation de l'opérateur devant réaliser des travaux TST BT sur des ouvrages de type EMERGENCE en parfaite maîtrise des risques d'électrisation et de court-circuit.

Objectifs

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de préparer et réaliser des opérations de travaux sous tension sur les ouvrages Emergences par la méthode de travail au contact.

Il sera capable de :

- Citer le rôle d'Exécutant sur l'ouvrage concerné.
- Savoir appliquer les Instructions de sécurité reçues du Chargé de Travaux.
- Vérifier et mettre en oeuvre l'outillage, le matériel (Fiches Techniques BT) et les éléments de protection nécessaires à une opération TST en Emergence. (Rappel sur la FT 405 - conditions d'utilisation du couteau en TST).
- Identifier et maîtriser l'ensemble des risques inhérents aux travaux dans sa zone d'évolution.
- Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage.
- Appliquer le processus opératoire présenté par le Chargé de Travaux.
- Mettre en oeuvre les gestes élémentaires en maîtrisant les risques d'électrisation et de court-circuit.
- Porter les EPI adaptés aux opérations à réaliser.
- Savoir communiquer auprès du Chargé de Travaux.
- Identifier et de prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement (déchets, esthétique, etc.).

Public Visé

Personnel d'entreprise de travaux électriques maîtrisant correctement les travaux hors tension et ayant des connaissances et une pratique adaptée au domaine des travaux visés

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

Le module est accessible aux opérateurs ayant validé le module « Fondamentaux TST BT » dans les 12 derniers mois ou étant déjà habilités B1T sur un autre type d'ouvrage. (TER, AER-BRT, AER-EP OU SOU).

Parcours pédagogique

- Un test de positionnement du stagiaire
- Un apport théorique sur la réglementation : FD C 18-510-1, CET BT, Fiches Techniques BT.
- La vérification de l'état mécanique et électrique de l'ouvrage sous la responsabilité du Chargé de Travaux.
- La détermination de la position de travail de l'exécutant.
- L'identification par l'exécutant du ou des circuits d'électrisation dans lesquels il peut se trouver inséré.
- L'identification par l'exécutant du ou des circuits de court-circuit.
- La détermination par l'exécutant de sa Zone d'Evolution TST (ZETST).
- Les cinq exercices pratiques décrits ci-dessous :

Exercice 1 : Raccordement sous tension d'un câble de section $\geq 95\text{mm}^2$ dans une grille non IP2X.

Exercice 2 : Préparation avec analyse des risques et de l'état du tableau BT (selon instruction employeur) et pose d'un départ monobloc sur un tableau type TUR sous tension.

Exercice 3 : Reprise d'une extrémité de câble de section $\geq 95\text{mm}^2$.

Exercice 4 : Confection d'une EJAS sous tension avec vérification des concordances de phases.

Exercice 5 : Remplacement de la GFC avec maintien alimentation. (Pose de shunts en FT).



Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée en moyens vidéo,
- Travaux à partir des CET-BT et des fiches techniques des outils TST agréés,
- Exercices sur terrain d'application équipé des différents postes de travail,
- Encadrement par un formateur déclaré auprès du Comité des Travaux Sous Tension.

Méthodes et modalités d'évaluation

Une évaluation théorique et pratique permettant de mesurer la progression individuelle des participants est réalisée.
L'évaluation pratique est basée sur une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST. Elle est réalisée lors des différentes mises en situation et formalisée sur la grille jointe en annexe.
L'évaluation théorique finale est réalisée par un quiz comportant au minimum 20 questions sur les connaissances suivantes :

Les circuits d'électrification, de court-circuit et la ZETST.

- Les conditions préalables.
- La préparation du travail.
- L'organisation du travail.
- Le déroulement du travail.

Conformément au FD C 18-510-1, L'organisme de formation délivre à l'employeur du stagiaire un « avis après formation » motivé.

Cet Avis ouvre la possibilité pour l'employeur d'habiliter l'opérateur en tant qu'Exécutant B1T sur les ouvrages de type Emergence.

Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation). Veuillez contacter le Référent handicap M.Olivier PRAT 06.84.24.05.76. / olivier.prat@ecirtp.fr

Effectif

De 4 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Cédric CHAOUI
Responsable Commercial

Tél. : 0627803281
Mail : cedric.chaoui@ecirtp.fr